

## Les morisques et l'effort de construction d'Alger aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

Samia Chergui

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/4932>  
ISSN : 1773-0201

### Éditeur

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

### Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2009  
Pagination : 303-317  
ISBN : 2914561490  
ISSN : 0395-9317

### Référence électronique

Samia Chergui, « Les morisques et l'effort de construction d'Alger aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 79 | 2009, mis en ligne le 16 juin 2010, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/4932>

---

# Les morisques et l'effort de construction d'Alger aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

Samia CHERGUI

## Introduction

« On ne voit presque dans la ville que les Maures, qui ont été chassés d'Espagne » : c'est avec ces mots que Laugier de Tassy avait décrit Alger au début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. L'arrivée en nombre de ces morisques, héritiers de la vie islamique d'al-Andalus et des communautés mudéjares, qui furent expulsés d'Espagne un siècle auparavant, correspond en effet à la période de grande croissance urbaine de la ville. Aussi, la question principale qui peut d'emblée être posée s'exprime-t-elle en ces termes : la réussite sociale de cette communauté récemment installée avec ses capitaux et son savoir-faire reflète-t-elle, à elle seule, la réalité d'un essor urbain véritable d'Alger ?

Le thème des morisques, qui retient l'intérêt des chercheurs, mérite à ce titre d'être encore approfondi, car, en dépit de l'abondance des études, certaines questions ne semblent pas avoir été entièrement résolues.

Si l'on se reporte, par exemple, aux archives *habûs* d'al-Baylik, pour la plupart inédites<sup>2</sup>, on ne peut que porter un regard nouveau sur l'implication de cette diaspora dans l'effort de construction et de rénovation du cadre architectural en Alger ottomane. L'étude attentive de certains registres comptables et leur manipulation raisonnée ont permis des constats qui nous ont paru d'un intérêt particulier. Elles nous amènent à explorer pour la première fois un domaine qui se rattache à l'apport des morisques au secteur du bâtiment. Mais, auparavant, il nous paraît indispensable de revenir, même brièvement, sur le contexte historique qui a présidé à leur insertion socioprofessionnelle.

## L'insertion socioprofessionnelle des morisques : un aperçu historique

L'expulsion de plusieurs milliers de morisques, de toute classe et de toute condition, vers les rivages de la Régence<sup>3</sup>, ne put avoir que des effets positifs sur son

1. Laugier de Tassy, *Histoire du royaume d'Alger, avec l'état présent de son gouvernement, de ses forces de terre et de mer, de ses revenus, police, justice, politique et commerce. Un diplomate français à Alger en 1724*, Paris, Éditions Loysel, 1992 (1725), p. 51.

2. Cette source archivistique est conservée, sous sa forme originale, aux Archives nationales d'Algérie (ANA), à Alger, tandis que les Archives d'Outre-mer, à Aix-en-Provence (CAOM), disposent de microfilms.

3. Décidé à régler définitivement le problème morisque, le Conseil d'État se réunit le 4 avril 1609

essor : ils ont relevé Cherchell, Ténès et Dellys de leurs ruines, repeuplé Blida et fondé Koléa, voire aussi doté d'eau courante la ville d'Alger, qui ne possédait auparavant que ses puits et ses citernes. Il serait toutefois inexact de croire que leur établissement sur cette terre d'exil ne date que de 1609. Une première émigration, dont il ne subsiste que quelques traces, eut lieu après la prise de Grenade, en 1492<sup>4</sup>. En effet, avec l'établissement d'un pouvoir ottoman à Alger, vers 1519, l'intervention fut plus franchement engagée dans l'aide aux morisques. Au cours du xvi<sup>e</sup> siècle, les berberbeys disposaient de l'assistance militaire des premiers arrivés andalous. Plusieurs documents, provenant des archives de Simancas, signalent leur attachement empressé à défendre la ville contre l'attaque de Charles Quint. Une véritable riposte fut alors préparée, mettant à profit leur esprit combatif et leur maîtrise des techniques guerrières<sup>5</sup>.

Or, la situation semble changer pour les quelques 25 000 morisques établis à Alger, au début du xvii<sup>e</sup> siècle. L'arrivée massive de ces émigrés, dans une ville où les captifs chrétiens abondent et accomplissent toute sorte de besognes, ne pouvait que saturer davantage le marché de l'emploi. Ils se voient donc offrir très peu de métiers qui, souvent, ne correspondent pas à leur capacité réelle ni à leur rang social. En raison de cette précarité, ils obtiennent, par leurs revendications adressées à la Grande Porte, leur assimilation aux *baldî-s* algérois (citadins, natifs de la ville). Grâce aux deux firmans émanant de l'autorité suprême ottomane respectivement datés du 28 juillet 1571 et du 14 novembre 1573, leur insertion dans la vie économique d'Alger est ainsi rapidement concrétisée par l'offre de postes de travail à la mesure de leur qualification<sup>6</sup>. C'est à partir de ce moment précis que les administrateurs des institutions de la mainmorte, c'est-à-dire des biens *habûs*, sont alors tenus de réserver aux morisques, en priorité, des postes d'emplois conformes à leurs compétences intellectuelles.

Le nom de Tagarin (*Thaghri*), longtemps attaché à cette communauté d'expulsés morisques fixés essentiellement dans un quartier extérieur à la Nouvelle Porte (*bâb al-Jadîd*), appelé également les Tagarins, perpétue le souvenir de leur terre natale sise dans les confins nord de l'Espagne, au cœur des royaumes d'Aragon, de Valence et de Catalogne<sup>7</sup>. Fray Diego de Haëdo, tenu en captivité à Alger, de 1578

---

et résolut d'expulser les descendants de musulmans d'Espagne. Raphaël Carrasco, « Le refus d'assimilation des Morisques : aspects politiques et culturels d'après les sources inquisitoriales », *Les Morisques et leur temps, Table ronde internationale tenue à Montpellier du 4 au 7 juillet 1981*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1983, p. 169-216.

4. Une arrivée massive de morisques à Alger date de 992/1584 et de 1018/1609. Bibliothèque nationale d'Alger (BNA), Section Manuscrits, al-Shwihad 'Abd Allâh Muhammad Ben al-Hâjj Yûsaf, *Kitâb Qâmûn bil-Jazâ'ir alâ al-aswâq ('wâyyad al-sûq)*, Ms. 670/1378, f. 105.
5. Les lettres qu'adresse l'alguazil Juan Gil aux inquisiteurs brossent un tableau général des préparatifs de guerre. Archives générales de Simancas (AGS), Estado, leg. 461, 1510-1534, sans titre; *idem*, leg. 469, 1541, *Copia de la carta q Juan alguacil [?] a los inquisidores de Murcia*; Sakina Missoum, *Alger à l'époque ottomane : la médina et la maison traditionnelle*, Alger, INAS Édition, 2003, p. 159.
6. Choukri Benafri, « Mawqif al-dawla al-'outhmaniyya min al-jaliya al-andaloussiyya bi-l-Djazâ'ir mâ bayn sanaty 1571-1573 », *Actes du V<sup>e</sup> Symposium international d'études morisques, le V<sup>e</sup> centenaire de la chute de Grenade (1492-1992)*, II, Zaghouan, Imprimerie de l'Union générale des travailleurs tunisiens, 1993, p. 31-52.
7. Pierre Dan, *Histoire de Barbarie et de ses corsaires*, Paris, Éditions P. Rocolet, 1649 (1637), p. 82.

à 1581, atteste que ces derniers possédaient environ 1 000 maisons – soit un 1/6 de la propriété urbaine totale – et exerçaient diverses professions. Dans le domaine du bâtiment, « il y a parmi eux des serruriers, des charpentiers, des maçons et des potiers »<sup>8</sup>.

L'intégration des morisques dans la société locale avait atteint toutefois son terme à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Venture de Paradis, dont le séjour algérois s'est prolongé de 1788 à 1790, ne compte désormais plus cette minorité ethnique séparément, mais comme une partie intégrante des corps de *baladí*-s<sup>9</sup>. De même, l'Abbé Raynal signale qu'au cours de cette période, très peu de morisques sont désignés par leur origine<sup>10</sup>. Pour retrouver leur trace, il faut donc chercher dans les archives des *habús* où ces derniers, qui autrefois formaient une véritable communauté – *jamâ'at al-Andalus*<sup>11</sup> –, figurent aussi bien parmi les fondateurs de *waqf* – terme classique employé en droit musulman pour parler de la mainmorte, synonyme de *habús* au Maghreb – que parmi les membres les plus influents des corporations de métiers, notamment en rapport avec le secteur du bâtiment. En revanche, la référence aux origines morisques apparaît très rarement dans les registres d'inventaire et de comptabilité tenus à partir de la seconde moitié de ce même siècle. Il s'agit d'une assimilation probablement voulue par le pouvoir central ottoman, qui jusqu'alors n'avait jamais envisagé de les doter d'un statut politique différent du reste de la population algéroise.

Une telle vision assimilatrice avait d'ailleurs fortement conditionné la répartition urbaine de cette frange de la population. Sakina Missoum remarque, à travers l'échantillon des actes analysés, que plus de 150 maisons de morisques, localisées et datées de 1645 à 1830-1831, se trouvent dispersées dans le tissu urbain. L'auteur démontre que la plus grande densité de ces maisons se concentre dans les deux zones qui auraient été libres de constructions : la partie sud-ouest et la zone haute, à l'Ouest<sup>12</sup>. La densification de ces zones aurait-elle été rapidement atteinte au XVII<sup>e</sup> siècle ou se serait-elle adaptée à la cadence des expulsions des morisques ? En l'absence de données suffisantes sur ce flux migratoire, seul est noté le fait que les nouveaux arrivés ne s'étaient pas implantés dans la ville de manière concentrée – dans un quartier spécifique ou le long d'une rue donnée –, comme c'était le

[N.D.E.] Notons aussi que le terme *Tagarinos* est répertorié dans le dictionnaire de Covarrubias de 1611, *Tesoro de la lengua castellana o española*, où il y est dit que ce sont « les anciens morisques, élevés parmi les vieux-chrétiens, en Castille et en Aragon, qui savent tout aussi bien notre langue que la leur, de sorte qu'on peut à peine les distinguer ni les reconnaître, si ce n'est du fait que par ordre ils doivent vivre dans certains quartiers ».

8. Fray Diego de Haëdo, « Topographie et histoire générale d'Alger », Dr. Monnereau et Adrien Berbrugger (trad.), *Revue Africaine (RA)*, t. 14, 1870, p. 364-375 sq., p. 495.
9. Jean-Michel Venture de Paradis, *Alger au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Alger, Éditions Edmond Fagnan, 1898, p. 3.
10. L'abbé Guillaume-Thomas Raynal, *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux indes*, La Haye, Éditions Gosse fils, 1774, t. II, p. 139.
11. La survivance en Espagne des Mudéjares (musulmans vivant, du fait de la Reconquista, sur un territoire dont le prince est chrétien), puis des morisques (Mudéjares baptisés), montre toute l'importance de cette cohésion sociale autour d'*al-jamâ'a*, structure très originale de l'Islam d'Occident. Miguel de Epalza, « Les Morisques, vus à partir des communautés Mudéjares précédentes », *Les Morisques...*, op. cit., p. 29-41.
12. Sakina Missoum, *Alger à l'époque...*, op. cit., p. 166-167.

cas pour les gens de Salé (*hūmat al-Slāwī*) et de Djerba (*zanqat al-Jrāba*). Cette diaspora se taillait pourtant une part importante de la propriété urbaine. Parmi les familles morisques les plus aisées, les Ben'Mar et les Bū Dharba résidaient dans le quartier de l'ancienne halle à grains (*hūmat al-Rahba al-Qadīma*) tandis que les Shwīhad étaient installés dans le quartier du bain à eau salée (*hūmat Hammām al-Mālah*)<sup>13</sup>. Au Maroc, des noyaux urbains andalous, comme Tétouan et Salé, ont aussitôt aspiré à l'autonomie, alors qu'en Tunisie les deux villages morisques de Testour et de Soliman ont très vite bénéficié des pleins pouvoirs administratif et judiciaire<sup>14</sup>.

Pour ce qui est des métiers, la production de soie relevait du monopole des tisserands morisques (*harrārīn*), lesquels fournissaient à l'État l'une des plus importantes recettes fiscales. L'industrie textile (fabrication de bonnets : *shwāshī*) se trouvait, elle aussi, aux mains de cette diaspora ; elle s'était considérablement développée pendant le XVII<sup>e</sup> siècle. Les professions de couturier ou de tailleur (*khayyāt*), celle de fabricant de babouches (*bābūjī*) et celle de parfumeur (*attār*) formaient trois autres métiers couramment exercés par ces derniers, qui trouvaient, par ailleurs, dans le rachat de captifs chrétiens une source de recettes fructueuse. Le commerce extérieur, qui était de peu d'importance, fut aussi accaparé par les morisques d'Espagne et les juifs<sup>15</sup>. Enfin notre examen des états comptables, établis à différentes périodes par l'administration ottomane des *habūs*, vise à démontrer, plus loin, que les métiers liés à la construction et particulièrement celui de maçon sont en général l'apanage de morisques et se transmettent de père en fils, sans que cela soit tout à fait systématique.

## Les métiers du bâtiment et la conduite de chantiers : une exclusivité morisque ?

Les métiers du bâtiment semblent avoir connu un épanouissement après l'arrivée des morisques, au même titre que l'activité architecturale qui s'est vue fortement stimulée. Leur présence est plus que déterminante ailleurs, où en tant que spécialistes ils étaient également sollicités pour les besoins de l'expertise immobilière. Sur l'acte émanant des tribunaux légaux, en 1083/1672-1673, apparaît, parmi les experts du bâtiment (*ahl al-khibra wa al-basar wa al-mā'rifa fi ahwāl al-binā*), Sulaymān al-Shwīhad<sup>16</sup> ; cet expert en chef, d'origine morisque, présidait la réunion des syndics de corporations et assurait la coordination entre agents de l'État, présents à chaque palier de l'administration. L'essentiel de son travail se faisait en

13. Aïcha Ghetta, *Al-hiraf wa al-hirafyyūn bi-madinat al-Djazā'ir : 1700-1830. Muqāraba ijtimā'iyya-iqtisādīyya*, Alger, Éditions de l'Entreprise algérienne de communication, d'édition et de publicité (ANEP), 2007, p. 321-335.

14. Denise Brahimi, « Quelques jugements sur les Maures Andalous dans les régences turques au XVII<sup>e</sup> siècle », dans Miguel de Epalza et Ramón Petit (dir.), *Recueil d'études sur les Moriscos Andalous en Tunisie*, Madrid, Ed. Dirección de Relaciones Culturales, 1973, p. 135-149.

15. Les morisques sont également parmi les protagonistes de la spéculation financière à Alger. *Idem*, p. 137-140.

16. ANA, al-Mahākīm al-Shar'iyya, boîte 116, doc. 110/109.

collaboration avec l'administrateur de la cité (*shaykh al-blâd*), le responsable de la police des marchés (*al-muhtasib*) et les délégués du pouvoir central : fonctionnaires qui étaient, pour la plupart, d'origine ottomane ou morisque. Le tribunal pouvait, à titre extraordinaire, le convier à diriger des expertises immobilières.

Les métiers en rapport avec la construction comptent le profil distingué de ce que l'on peut appeler littéralement l'expert ou syndic du bâtiment (*amîn al-binâ*). Étant donné la nature technique de sa charge d'encadrement, il semble se rapprocher de l'architecte en chef (*mi'mâr bâshî*), dont l'activité est attestée dans presque toutes les autres provinces de l'Empire ottoman. D'un point de vue pratique, il avait à superviser et à coordonner les tâches des différents intervenants en accord avec un plan global, ordinairement dressé par ses soins. L'approvisionnement du chantier en matériaux nécessaires, son renforcement en main-d'œuvre suffisante et son équipement en outillage adéquat relevaient aussi de ses compétences.

À Alger, les maîtres maçons habiles, qui furent promus au rang de syndic du bâtiment, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, étaient issus pour la plupart d'une filiation morisque. La compétence technique avait présidé de la sorte à la nomination, à ce poste, de plusieurs générations de maîtres (*m'allmîn*) originaires des anciens territoires d'al-Andalus, comme al-Thaghri, bû Zûzû ou al-Qashtûlî<sup>17</sup>. Dans le domaine de l'art de bâtir, comme dans l'expertise immobilière, leur avis fut très rarement contesté. C'est ainsi qu'une véritable dynastie d'architectes morisques, à l'instar de Mûsâ al-andalusî, 'Alî et Ibrâhîm al-Thaghri ben Mûsâ, avait marqué les grands chantiers de la ville au XVII<sup>e</sup> siècle, car elle possédait à son actif la construction de plusieurs bâtiments civils, religieux et de défense.

Parmi les épigraphies murales que transcrit Gabriel Colin, il est aisé d'en relever au moins trois qui attribuent au maître Mûsâ (de son vrai nom Mûsâ al-Yasri al-Andalusî al-Himyârî) différentes édifications entre 1627 et 1633; une autre, de 1637, le qualifie de maître d'œuvre (*sâhib al-mabânî*)<sup>18</sup>. Il semble logique, par ailleurs, que la désignation de la caserne, faisant face à la mosquée Sha'bân Khûja, par « *Dar yeni çeri al-ma'rûfa bi dâr Usta Mûsa* », vienne de sa participation à sa réalisation. La batterie des Andalous, appelée aussi Tuppânât al-Gumrag (batterie de la Douane), fut peut-être construite sous la direction d'Ustâ Mûsa. L'origine de ce nom serait plutôt liée « au souvenir des ouvriers andalous qui la bâtirent », voire de la communauté morisque qui l'aurait financée<sup>19</sup>. Ce maître maçon aussi bien d'ailleurs que ses deux propres fils, 'Alî et Ibrâhîm, furent les principaux artisans d'innombrables œuvres architecturales, comme la Nouvelle Mosquée, l'ancienne caserne située à proximité du marché aux Légumes (*sûq al-Khadhdhârîn*), mais encore les restaurateurs de bien d'autres édifices, tels que le Palais du gouvernement (*al-Janîna*) ou la porte de la Mer (*bâb al-Bahr*).

17. Ils figurent sur la liste des syndics de bâtiment ayant exercé leur fonction de 1634 à 1835. Aïcha Ghattas, *Al-hiraf wa al-hirafiyûn...*, op. cit., p. 151. Notons que, si al-Thaghri signifie, comme nous l'avons vu, le Tagarin, al-Qashtûlî veut dire le Castillan.

18. L'épithète « *al-Yasri* » pourrait se référer à la ville andalouse d'Alcalá de los Banû Said. Gabriel Colin, *Corpus des inscriptions arabes et turques de l'Algérie*, Paris, Éditions Ernest Leroux, 1910, p. 112 sq.

19. Albert Devouix, « La batterie des Andalous à Alger », *RA*, t. 16, 1872, p. 340-342.

Le parcours du fils aîné, en l'occurrence 'Alî al-Thaghri ben Mûsa, est exemplaire à plus d'un titre. Il fut promu au poste d'architecte en chef dès l'année 1044/1633-1634. Trois ans plus tard, 'Alî Pâshâ, alors dey d'Alger, le désigna à la tête des travaux d'achèvement de la caserne d'al-Khadhdhârîn, dite aussi Dâr al-Inkishâriya al-Djadîda (la caserne nouvelle) ou al-Fûqâniya (celle du haut), à cause de sa position relativement plus élevée par rapport à sa voisine al-Tahtâniya (celle du bas). Notons que ce fut son père, maître Mûsa, qui réalisa, dix ans plus tôt, cette ancienne caserne appelée Dâr al-Inkishâriya al-Qadîma mtâ' al-Khadhdhârîn<sup>20</sup>.

Il est permis de remarquer, d'après le registre de comptabilité n° 325/423, que l'ampleur et la complexité des travaux engagés pour édifier un bâtiment aussi grand que la Nouvelle Mosquée avait nécessité, par ailleurs, la présence soutenue de l'expert du bâtiment al-Hâjj Brâhîm al-Thaghri, second fils du maître Mûsa<sup>21</sup>. La collaboration de ce morisque, originaire des régions frontalières du nord de l'Espagne, à l'encadrement et au contrôle de cette réalisation monumentale était permanente durant les trois premières années de chantier, soit entre 1067/1656-1657 et 1069/1658-1659. Les différents états comptables signalent certaines de ses activités ainsi : « *lill-Hâjj Brâhîm al-amin fi wuqûfihi 'alâ hadm al-madrassa* (pour le syndic al-Hâjj Brâhîm en contrepartie de l'encadrement de la démolition du collège) » ou « *al-Hâjj Brâhîm wa m'allmîh fi binâ' asâs al-jâma'* (al-Hâjj Brâhîm et ses maîtres maçons pour la réalisation des fondations de la mosquée) ». Il s'ensuit que l'expert du bâtiment fut ici chargé personnellement de la coordination technique de la démolition de l'édifice préexistant – le collège d'al-'Inâniya – et plus tard de la mise en œuvre, en compagnie de ses maîtres maçons, des fondations de la nouvelle mosquée. Bien d'autres relevés de dépenses ne se rapportent à ce dernier qu'avec la référence à son véritable métier, celui de maître maçon (*m'al-lam al-bannâ'in*). C'est également à ce titre qu'il fut désigné sur ordre d'al-Hâjj 'Alî Agha pour superviser et encadrer la réalisation aussi bien de burdj al-Sardîn (le fort des Sardines), en 1077/1666-1667, que du magasin aux grains attenant au Palais du gouvernement, en 1080/1669-1670<sup>22</sup>.

Quant à sa participation aux expertises judiciaires des immeubles, comme au contrôle de leurs malfaçons, elle encourage à élargir le domaine de ses interventions. L'expression générique « *ahl al-khibra wa al-basar wa al-ma'rifa fi ahwâl al-binâ'* » sert à le désigner autant que les autres experts-maçons, dans différents actes de tribunaux, en mettant en avant son expérience (*khibra*) avérée, son œil (*basar*) exercé et sa connaissance (*ma'rifa*) particulière dans l'analyse du bâti. La raison de l'association des maçons et de l'expert-syndic au diagnostic (*taqwîm*) des bâtiments demeure, en toute circonstance, motivée par la nature même des sentences du tribunal, qui sont fondées sur les avis techniques de ces véritables connaisseurs des problèmes inhérents à la construction et à la conservation. En

20. Gabriel Colin, *Corpus des inscriptions...*, op. cit., p. 35.

21. Samia Chergui, « La Nouvelle Mosquée d'Alger. Le déroulement d'une procédure constructive au XVII<sup>e</sup> siècle », *Les mosquées. Espaces, institutions et pratiques – Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, vol. 125, 2009, p. 231-249.

22. Gabriel Colin, *Corpus des inscriptions...*, op. cit., p. 60-65.

raison de leur caractère itératif, certains travaux sont codifiés par les soins de cet expert en chef (le mode de construire les murs de diverses épaisseurs ou la manière d'obstruer les trous par exemple)<sup>23</sup>.

Néanmoins, il s'avère que ce métier d'architecte n'était pas forcément du seul apanage des morisques. Jean-Baptiste Gramaye atteste que le confortement des ouvrages avancés du port, décrété vers 1026/1617 dans l'éventualité d'une attaque espagnole, fut conféré, trois années durant, à deux nouveaux convertis : le grec al-Qâyad Hassan et le napolitain Yûsuf<sup>24</sup>. À la lecture du rôle de chantier relatif à l'édification de la Nouvelle Mosquée, il ressort que les travaux furent dirigés, à partir de 1070/1659-1660, exclusivement par un maître maçon chrétien (*m'allam bannâ' nasrânî*). Ce captif chrétien, appelé Ramdhân al-'uldj, a sans doute joué lui-même le rôle d'architecte, en assumant, dès 1068/1657-1658, l'encadrement des ouvriers chrétiens (*nasâra al-Baylik*)<sup>25</sup>.

On peut souligner, en dernier lieu, que la direction et le contrôle des travaux devant assurer l'alimentation en eau potable de divers bâtiments de la ville (les complexes d'ablutions rattachés aux édifices religieux, les bains et même certaines grandes demeures, par exemple) étaient du ressort de maîtres fontainiers morisques. L'état comptable, daté de jumâda al-ûlâ 1076/octobre 1665, confirme, par exemple, la contribution de *qâyad al-'yûn*, maître Mûsa et de ses subordonnés (*rufaqa'îhi*) aux travaux visant le raccordement de la Nouvelle Mosquée au réseau hydraulique général<sup>26</sup>. Nous savons, d'après l'acte de fondation de zâwiyat al-Andalus daté de muharram 1033/novembre 1623, que ce secrétaire ou administrateur des eaux était l'un des neuf membres associés dans la construction dudit édifice<sup>27</sup>. Dans le document en question, il est présenté comme « maître fontainier ». Cette désignation pourrait en effet faire allusion à son rôle joué dans la réalisation de l'aqueduc du Hamma au début du xvii<sup>e</sup> siècle. Il n'est pas à exclure que maître Mûsâ ait plutôt entrepris, en 1610-1611, d'améliorer l'ouvrage existant et d'en augmenter la quantité d'eau<sup>28</sup>.

À côté de l'expert-syndic du bâtiment, souvent présent sur les chantiers, il convient de signaler la présence d'incontournables maîtres (*m'allmîn*) qui se trouvaient là, très nombreux, afin d'accompagner et de diriger leurs ouvriers-artisans (*sunmâ*). Tous dépendaient de corporations, dont le rôle était de participer activement au processus de construction d'Alger. Là encore, peut-on réellement évoquer une présence remarquable de maîtres maçons morisques au sein de la corporation des maçons (*jamâ'at al-bannâ'în*), le seul cadre corporatif qui faisait expressément référence à l'art de bâtir ?

23. ANA, al-Mahâkim al-Shar'iyya, Boîte 39, doc. 59/368, 1099/1688; ANA, Ms. 670/1378, f. 22.

24. Abd el Hadi Benmansour, *Alger. xv<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup>, journal de Jean-Baptiste Gramaye « évêque d'Afrique » : manuscrit latin de Jean-Baptiste Gramaye*, Paris, Éditions du Cerf (coll. Histoire), 1998 (1622), p. 26.

25. *Nasâra al-Baylik* semble être l'ensemble des ouvriers, désignés globalement par « chrétiens », et que les aghas ou les janissaires ont employés à des services et à des travaux d'utilité publique.

26. ANA, al-Baylik, C 310 à 382, R 325/423, 1066/1655-1656 à 1082/1671-1672, f. 62-63.

27. Albert Devoulox, « Les édifices religieux de l'ancien Alger », *RA*, t. 12, 1868, p. 103-116 sq., p. 278.

28. Laugier de Tassy, *Histoire du royaume d'Alger...*, *op. cit.*, p. 101; Federico Cresti, « Le système de l'eau à Alger pendant la période ottomane (xvi<sup>e</sup>-xix<sup>e</sup> siècles) », *Algérie les signes de la permanence*, Rome, Centro Analisi Sociale Progetti, 1993, p. 70-93, p. 45.



Si l'on en croit certaines sources européennes des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, cette corporation comptait une majorité de maîtres, citadins de souche (*baldî-s*), parmi lesquels il y avait des morisques<sup>29</sup>. Or, les manœuvres (*khaddâmîn*) autant que les simples tâcherons (*trâdîn*) ont pour une large part une double affiliation, celle de leur communauté d'origine et celle de leur corps de métier ; venus des montagnes environnantes et des régions du Sud, ils sont assimilés aux gens de l'extérieur (*barrânî-s*). La majorité de ces journaliers apparaît souvent dans les inventaires après décès avec la mention de Kabyle, Biskri ou Noir mort.

Le point focal de notre argumentation, qui consiste à confirmer une éventuelle domination de l'art de bâtir par les morisques, nous amène à examiner en outre une trentaine de registres qui comptabilisent des dépenses dans le domaine du bâtiment durant la période allant de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, soit de 1093/1682 à 1164/1750-1751. Les registres ne sont pas réguliers, certes, car plusieurs années ne sont pas couvertes, mais ils nous permettent de suivre la trace d'au moins deux lignées de maîtres maçons morisques sur une période de plus de cinquante ans.

Sur l'état des rétributions de la corporation des maçons, datant de l'année 1131/1718-1719, figure, à titre d'exemple, maître Qâsam, désigné aussi par al-Hâjj Qâsam. Le document comptable atteste qu'il était secondé par ses propres maçons (*bannâyîn al-Hâjj Qâsam*), ses artisans (*sunna'uh*), ses manœuvres (*khaddâmîn al-m'allam Qâsam*) et ses supplétifs (*amzâyad*)<sup>30</sup>. Au cours de la décennie suivante, la rétribution des maçons, comptabilisée pour l'année 1142/1729-1730, mentionne non seulement le maître maçon Qâsam, sous le titre honorifique d'*al-sharîf al-m'allam*, mais aussi son propre fils, le maître maçon Muhammad ben al-Hâjj<sup>31</sup>. La locution de *hâjj*, utilisée, ici, devant les noms de morisques, révèle leur aisance matérielle alors que l'expression de *sharîf* indique probablement qu'ils descendent du Prophète. Il faut préciser qu'en général, le titre de *hâjj* est attribué aux musulmans ayant accompli le pèlerinage à la Mecque. Dans le langage ottoman, cet adjectif signifie, « celui qui est honnête, honorable et respecté » ; cette expression désigne aussi les personnes riches qui détiennent le pouvoir politique et économique<sup>32</sup>.

Quant aux différents rôles de chantier, qui retracent avec soin la comptabilité des travaux d'entretien de la mosquée 'Abdî Pâshâ, au cours de la période allant de 1142/1729-1730 à 1146/1733-1734, ils font état des émoluments (*haq*) perçus par le maître maçon Muhammad ulîd (fils) Qâsam, appelé également maître al-Qashâtîlî. La révélation de ce dernier qualificatif s'avère d'une importance extrême car elle nous renseigne sur l'origine géographique de ce maçon : un morisque dont la famille fut sans doute expulsée de Castille (*Qashatala*), durant le siècle antérieur. On le paya un peu plus de trois réaux en contrepartie de deux journées de travaux consacrées au montage de plusieurs colonnes au niveau du préau (*al-*

29. Abd el Hadi Benmansour, *Alger. XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup>, journal de...*, op. cit., p. 87.

30. ANA, al-Baylik, C 246 à 279, R 257/353, 1131/1718-1719, f. 34.

31. *Ibid.*, C 217 à 245, R 240/335, 1142/1729-1730, f. 20.

32. Mehmed Bahaeddin Yediyildiz, *Institutions du vaqf au XVIII<sup>e</sup> siècle en Turquie. Étude socio-historique*, Ankara, Éd. ministère de la Culture, Série d'ouvrages culturels, 1990 (1975), p. 70.

'*arîsh*) attendant (*allathî 'inda*) à la mosquée à prône<sup>33</sup>. L'ordre d'expulsion de la minorité d'origine musulmane de Castille, du 15 septembre 1609, avait contraint quelque 14 000 morisques à l'émigration vers les côtes algériennes<sup>34</sup>.

Cette première lignée de maîtres maçons, incarnée aussi bien par le père que par le fils, et dont le sort serait selon toute vraisemblance intimement lié à celui de toute la diaspora morisque d'Alger, avait participé activement, au courant de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, aux opérations de sauvegarde et de préservation de l'ensemble des biens immobiliers fondés au profit d'al-Haramayn (institution *habûs* des deux villes saintes : la Mecque et Médine) ou de ceux communs avec sharikat al-Andalus (institution *habûs* des Andalous), sharikat al-Jâma' al-'Azam (institution *habûs* de la Grande Mosquée) et al-sharika al-'Âma (institution publique des eaux et des routes). Ces maîtres avaient ainsi pris en charge un important patrimoine architectural de nature variée : plusieurs maisons, boutiques ou *funduq*-s (établissements hôteliers ou commerciaux) furent alors sans cesse rénovés.

Dans la foulée de nos investigations apparaît aussi un autre type d'informations qui serait d'un intérêt certain pour ce qui est de la compréhension des mécanismes de conservation des biens immobiliers. Force est de constater que la maison d'al-Hâjj Qâsam, située à proximité du four à pain kûshat Skandar, qui fut fondée au profit commun des institutions d'al-Haramayn et d'al-Andalus, avait fait l'objet d'un entretien quasi permanent de la part de son propre fondateur (*waqîf*), en l'occurrence le maître maçon Qâsam. Les expressions « *Banyân 'alâ yadihi* » (construction conduite sous sa responsabilité) ou « *binâ' 'alâ yad sâkinihâ* » (construction conduite sous la responsabilité de son occupant), ainsi notées dans les états comptables concernant l'institution *habûs* des Andalous durant les deux années 1157/1744-1745 et 1159/1746-1747, montrent que les travaux furent souvent réalisés par ses soins, voire sous sa direction<sup>35</sup>. Un extrait d'acte légal de fondation en *waqf* (*waqfiyya*) non daté, qui figure sur le registre d'inventaire n° 218/313, atteste qu'al-Hâjj Qâsam le maçon (*al-bannây*) fonda encore en *habûs* une seconde maison, attenante au passage couvert sabât Kashkûl, au profit des institutions d'al-Haramayn et des oratoires de sûq al-Lûh et de Ben Nîgrû<sup>36</sup>.

C'est au tour de l'état comptable qui consigne les rétributions des maçons en exercice durant l'année 1150/1737-1738 de fournir de nouveaux indices à propos de l'encadrement des travaux de construction par la communauté morisque. Il

33. *Ibid.*, C 217 à 245, R 231/326, 1142/1729-1730 à 1155/1742-1743, f. 68.

34. Henri Lapeyre, *Géographie de l'Espagne morisque, démographie et société*, Paris, Éditions SEVPEN, 1959, p. 67. L'expulsion massive des morisques en 1609 ne fait que clore un long processus de marginalisation des minorités ethniques et religieuses commencé dès le Moyen Âge par les Chrétiens d'Espagne; Maria Ghazali, « Marginalisation et exclusion des minorités religieuses en Espagne : Juifs et Maures en Castille à la fin du Moyen Âge », *Être marginal en Méditerranée (XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles) – Cahiers de la Méditerranée (revues.org)*, vol. 69, 2004.

35. ANA, al-Baylik, C 246 à 279, R 252/348, 1150/1737-1738, f. 20; R 255/351, 1154/1741-1742, f. 26; R 248/343, 1157/1744-1745, f. 29; R 249/344, 1159/1746-1747, f. 8; R 260/356, 1159/1746-1747, f. 14.

36. Ces deux oratoires ont largement bénéficié de la générosité morisque. *Ibid.*, C 217 à 245; R 218/313, 1104/1692-1693 à 1195/1780-1781, f. 15.

signale l'intervention de maître Muhammad *ulid* (fils) 'Alî bû Zûzû<sup>37</sup>. Ce dernier n'est autre que le propre fils de l'architecte en chef morisque 'Alî bû Zûzû, qui avait fondé en *habûs* une maison sise tout près du mausolée de Sidî 'abd al-Rahmân, au profit commun d'al-Haramayn et d'al-Andalus<sup>38</sup>. Là encore, cette documentation *habûs* confirme l'implication permanente d'une seconde dynastie de constructeurs d'origine morisque dans la préservation du cadre bâti de la ville.

Quant à la comptabilité des dépenses relatives à l'entretien des biens partagés par al-Haramayn et la fondation religieuse de la Grande Mosquée, elle signale l'intervention au cours de cette même année de maître Yûsuf al'Anjûrî – maître maçon originaire d'Aragon (*'Anjruna*) – au niveau d'un '*ulwi* (maison de modestes dimensions, organisée en hauteur autour d'escaliers et se développant au-dessus d'une boutique, sur une entrée, un entrepôt ou un quelconque autre espace)<sup>39</sup>. Durant l'année 1157/1744-1745, la comptabilité des dépenses couvrant l'entretien des biens (*amlâk mushtaraka*), fondés au profit commun d'al-Haramayn et de sharikat al-Andalus, fait état de la reconstruction de la maison appartenant à ben Zaqmût pour la modique somme de 86 réaux. Là aussi, il s'agit apparemment d'une autre famille morisque qui avait engendré un maître maçon du nom de 'Amar ben Zaqmût<sup>40</sup>. Une fréquence d'intervention soutenue de tous ces maîtres maçons morisques dans l'entretien du cadre architectural d'Alger demeure donc largement perceptible au courant de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Maître Qâsam aussi bien que son propre fils Muhammad n'ont pas cessé, par exemple, de rénover les édifices algérois depuis l'année 1131/1718-1719.

Une minorité de maîtres maçons venant d'autres horizons géographiques a investi, quant à elle, ce domaine de manière assez ponctuelle. Des captifs européens asservis par le *Baylik* (*m'allmîn nasâra al-Baylik*) travaillaient en effet aux côtés d'autochtones (maître Amhamad, maître al-'Arbî, maître 'Alî al-Blîdî et maître Aslîmân), voire aussi d'immigrés récents, venus quelquefois de la régence de Tunis ou du royaume de Fès (*al-tûnsî al-bannâ'* ou *al-bannâ' al-Fâsî*)<sup>41</sup>.

Parmi les artisans du bâtiment qui se consacrent plus à la fourniture de matériaux qu'à leur mise en œuvre, il y a lieu de mentionner en premier les potiers (*fakhkhârîn*) et les chauxfourniers (*djîyyârîn*), puisque la terre cuite et la chaux sont les matériaux essentiels employés dans la construction et la restauration de bâtiments. Seules quelques rares sources narratives et des documents des archives des *habûs* fournissent des détails sur les conditions d'exercice de ces métiers en Alger ottomane; elles paraissent toutefois entretenir une certaine confusion sur les spécialités en rapport avec les uns et les autres. Les deux récits de captivité qui renferment quelques remarques utilisables pour notre propos sont ceux de Fray Diego de Haëdo et de Jean-Baptiste Gramaye : le moine bénédictin précise que

37. *Ibid.*, C 246 à 279, R 252/348, 1150/1737-1738, f. 57.

38. 'Alî bû Zûzû était syndic du bâtiment vers 1717. *Ibid.*, C 205 à 216, R 216/311, 1179/1765-6 à 1223/1808-9, f. 33.

39. *Ibid.*, C 246 à 279, R 252/348, 1150/1737-1738, f. 18.

40. *Ibid.*, C 217 à 245, R 239/334, 1157/1744-1745, f. 9.

41. *Ibid.*, R 325/423, 1066/1655-1656 à 1082/1671-1672; C 310 à 328, R 317/415, 1087/1667-1668 à 1130/1717-1718; C 246 à 279, R 262/358, 1158/1745-1746 à 1159/1746-1747.

le métier de potier n'était pas du seul ressort des Maures, mais que certains janissaires l'exerçaient aussi<sup>42</sup>; quant à l'évêque, capturé en 1619 et forcé à séjourner quelques mois dans la ville, il ne signale que des *baldî-s* pratiquant ce métier<sup>43</sup>. De l'avis de Fray Melchor, « il manque seulement celui qui fasse les azulejos qu'ils ramènent du Levant », quoique les morisques aient tenté d'introduire cette fabrication<sup>44</sup>. Il en fut autrement pour Tunis : les exilés d'al-Andalus avaient amplement contribué à l'essor de l'industrie de la céramique qui s'était établie au voisinage de leur quartier d'al-Qallâln<sup>45</sup>. La question de l'apport des Maures à l'art de la céramique demeure en outre posée pour l'Espagne aussi bien musulmane que chrétienne. Longtemps confondues avec les productions italiennes qui en étaient issues, les céramiques dites « hispano-mauresques » ne furent réellement attribuées à l'Espagne qu'à partir de 1844. Un constat pareil amène François Amigues à se poser la question de l'existence d'un art morisque de la céramique<sup>46</sup>.

Pour ce qui est de la fabrication de la chaux, les chaufourniers morisques possédaient, aux dires de Fray Diego de Haëdo, quelques fours tronconiques à chaux, d'un fonctionnement tout à fait identique à celui des fours à céramique. Vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, ils étaient installés au niveau du faubourg de bâb 'Azzûn, et plus précisément sur le versant sud-ouest de la colline<sup>47</sup>. Cette orientation devait aider à mieux évacuer les fumées produites, poussées par les vents dominants du nord-ouest lorsqu'ils soufflent. Nos propres recherches dans le registre n° 278/374, consignnant entre autres l'état de dépenses salariales de la corporation des chaufourniers pour l'année 1093/1682, laissent penser que la fabrication de chaux était partagée entre morisques et Mozabites. Ainsi, le dénommé Muhammad al-Sharîf al-Sharbalî – un chaufournier (*jayyâr*) morisque exerçant à bâb 'Azzûn – avait reçu 25 réaux par l'intermédiaire de (*alâ yad*) d'al-Hâjj Muhammad, expert-syndic des chaufourniers (*amîn al-jayyârîn*)<sup>48</sup>.

Alger comptait, au début du xvii<sup>e</sup> siècle, quelques 46 artisans morisques excellant dans le domaine de la menuiserie et de l'ébénisterie. Parmi eux figure le maître menuisier 'Abd Allâh ben Mahraz al-Andalusî<sup>49</sup>. Quant au registre n° 277/373, il comptabilise une rémunération de l'ordre de trois réaux, reçue par un menuisier originaire de Tétouan (*al-najjâr al-tîtwâni*)<sup>50</sup>. Là encore, s'agit-il d'un morisque ayant simplement transité par cette ville fondée par les vagues successives d'émigrés chassés d'Espagne ?

42. Fray Diego de Haëdo, « Topographie et histoire... », art. cit., t. 14, p. 515.

43. Abd el Hadi Benmansour, *Alger. xvi<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup>, journal de...*, op. cit., p. 87.

44. Le manuscrit de Fray Melchor est archivé à la Bibliothèque nationale de Madrid sous le n° 3227.

45. Ahmed Saadaoui, *Tunis, ville ottomane : trois siècles d'urbanisme et d'architecture*, Tunis, Centre de Presse Universitaire (CPU), 2001, p. 20.

46. François Amigues, « Peut-on réellement parler de céramiques morisques dans les pays de la Couronne d'Aragon ? », *Les Morisques...*, op. cit., p. 103-109.

47. Fray Diego de Haëdo, « Topographie et histoire... », art. cit., t. 14, p. 433.

48. ANA, al-Baylik, C 246 à 279, R 278/374, 1093/1682, f. 4.

49. Aïcha Ghetas, *Al-hiraf wa al-hirafiyûn...*, op. cit., p. 153.

50. ANA, al-Baylik, C 246 à 279, R 277/373, 1099/1687-1688 à 1102/1690-1691, f. 26.

## L'association des morisques à la gestion de la ville et au renforcement de sa fonction religieuse : un apport notable

Les morisques ont joué un rôle important dans l'exercice des fonctions publiques à Alger et ils ont assuré de tout temps l'encadrement de la grande majorité des institutions relatives à la gestion municipale de la ville. Les Ben 'Āshîr, famille morisque qui serait à l'origine de la construction d'une mosquée-école et d'un bain (*msîd wa hammâm Ben 'Ashîr*), ont occupé la fonction d'administrateur de la ville (*shaykh al-balâd*) durant une courte période. Muhammad ben al-Hâjj 'abd al-Rahmân ben al-Hâjj 'Āshîr fut en effet désigné à ce poste en 1745<sup>51</sup>. Les Bû Dharba, ayant exercé le commerce international à très grande échelle, notamment avec l'Europe, ont également été à la tête de la cité à trois reprises – en 1749, en 1755 et pendant les premières années de l'occupation française, soit de 1835 à 1836. La famille morisque des Ben Tabbâl a exercé, à son tour, cette fonction deux années durant, soit de 1778 à 1780. Pour toutes ces familles, la richesse était le meilleur moyen d'accéder au pouvoir.

Quant au poste d'*amîn al-umanâ'*, soit en quelque sorte le syndic des syndics de toutes les professions, il fut monopolisé presque continuellement par les descendants d'une même lignée. Ce sont en fait les membres de la famille morisque d'al-Shwîhad, transcrite par inadvertance al-Shwîhat, qui détiennent cette fonction, depuis la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle. Sulaymân al-Shwîhad, riche commerçant mais également un expert immobilier, fut le premier à occuper ce poste de 1609 à 1626. Son propre fils, Yûsuf, lui succéda quelques années après. Les actes légaux le désignent comme syndic des métiers. C'est au tour de Muhammad ben al-Shwîhad d'occuper le poste de syndic des syndics en l'année 1736. Le dernier des Shwîhad qui accéda à cette fonction fut Mustafâ ben Ahmad ben Muhammad al-Shwîhad en 1750. Plusieurs œuvres architecturales, à l'instar de l'oratoire et du bain portant le nom de cette famille, ont connu les meilleurs égards et soins car elle n'a cessé de financer construction et entretien<sup>52</sup>.

Un regard plus attentivement porté sur les registres d'inventaire de la propriété des biens *habûs* révèle une présence remarquable de gestionnaires morisques. Les fonctionnaires d'une telle envergure, souvent nommés par l'autorité suprême ottomane, étaient issus pour la plupart de cette communauté d'exilés mais également des rangs de l'*odjak*.

La gestion de l'institution des biens *habûs* d'al-Haramayn est restée, par exemple, au sein des familles morisques Ben 'Mar, Ben Brâhîm et Ben Fudhîl, pendant plusieurs générations de suite<sup>53</sup>. Les familles al-Shwîhad ont également géré certaines fondations *habûs*, aussi bien d'ailleurs que la trésorerie générale (*bayt al-Mâl*). Les Subul al-Khayrât furent gérés conjointement par des repré-

51. Samia Chergui, *Construire, gérer et conserver les mosquées en al-Djazâ'ir ottomane*, Doctorat en Histoire de l'Art, sous la direction de Marianne Barrucand, Paris IV, 2007, vol. II, p. 646.

52. L'arrière-grand-père, al-râÿis Sa'îd al-Shwîhad, avait bâti une fortune colossale de la course maritime.

53. ANA, al-Baylik, C 217 à 245, R 226/321, IIII/1699-1700.

sentants de l'autorité militaire et des gestionnaires d'origine morisque<sup>54</sup>. Al-Hâjj Brâhîm ben al-Hâjj Hmîda al-Andalusî fut l'administrateur attitré de cette institution hanéfite, appelée « Chemins de Bienfaisances », en 1697<sup>55</sup>.

Il va sans dire que la gestion de sharikat al-Andalus, l'institution *habûs* créée par les Andalous aux premiers jours de leur installation à Alger, fut de tout temps confiée à des administrateurs issus de leur communauté. L'établissement de cette institution est cependant antérieur à l'expulsion massive des morisques, à l'aube du XVII<sup>e</sup> siècle. Parmi les actes attestant des fondations de biens *habûs* au profit des pauvres andalous, le plus ancien remonte en effet à 980/1574, soit plus d'un demi-siècle après la première vague d'émigration morisque vers Alger, qui débuta en 1502<sup>56</sup>. Cette même institution figure souvent en association avec al-Haramayn dans la majorité des registres que nous avons pu examiner à l'occasion de nos travaux de recherches sur les mosquées d'Alger durant la période ottomane.

La communauté morisque s'était non seulement montrée très efficace dans la gestion de la ville et de ses institutions *habûs*, mais elle avait pris part aussi très activement au renforcement de sa fonction religieuse. L'arrivée massive des morisques, durant la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, motiva d'ailleurs ces expulsés à construire, pour leur usage exclusif, une mosquée commémorative. Si l'on examine de près le précédent acte, daté de muharram 1033 / novembre 1623, il ressort que les neuf notables morisques, parmi lesquels figure le maître fontainier Mûsa, avaient financé l'acquisition d'une maison sise dans le quartier de l'école de la vigne (*hûmat Msîd al-Dâlyya*) en vue de la démolir et de réserver son emplacement à la construction de zâwiyat al-Andalus. Hormis al-Jâma' al-Jadîd – la nouvelle mosquée de rite hanafite dont les janissaires ont ordonné la construction, dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle –, c'est là, en effet, l'un des rares exemples d'élévation d'édifices religieux due à une action collective; les autres mosquées furent dans leur plus grande majorité l'œuvre de particuliers.

De même, la dénomination de la mosquée d'al-Qashâsh, relevée dans un acte de 1046/1636-1637, aurait appartenu, selon le récit du moine bénédictin Haëdo, à un riche morisque : un personnage influent qui fut sans doute associé de très près à la reconstruction, vers 987/1579-1580, de cette mosquée à prône, située non loin de la porte de l'Île (*bâb al-Jazîra*), au milieu de la rue des Consuls. L'une des chambres du rez-de-chaussée de la zaouïa mitoyenne renfermait une tombe qui passait pour être celle d'al-Qashâsh<sup>57</sup>.

À quelques mètres de la porte du Ruisseau (*bâb al-Wâd*), à droite, en franchissant la voûte de cette porte, se trouvait un autre oratoire, dont le nom faisait

54. La création de cette institution hanéfite, supposée remonter vers 999/1590-1591, obéissait à la volonté du pouvoir central ottoman de doter la majorité des lieux de culte, se proclamant de ce rite, d'une structure centrale orientée vers leur gestion et celle de leurs biens-fonds. En parallèle, sont notées encore ses autres activités, comme la distribution d'aumônes aux indigents se trouvant parmi la population hanéfite.

55. Aïcha Ghetta, *Al-hiraf wa al-hirafyyûn...*, op. cit., p. 78, 84 et 141.

56. Albert Devoulx, « Notes historiques sur les mosquées et autres édifices religieux d'Alger », *RA*, t. 5, 1861, p. 59-70 sq., p. 392.

57. Fray Diego de Haëdo, « Topographie et histoire... », art. cit., t. 15, p. 383; ANA, Alger, al-Baylik, C 117 à 127, R 125/210, 1112/1700-1701, f. 37.

référence à la famille al-Nîgrû, qui en détint exclusivement la gestion durant les deux derniers siècles de présence ottomane à Alger. L'une des branches de cette famille morisque, contrainte de s'installer dans la Régence de Tunis, exerça, quant à elle, le métier d'architecte de père en fils et travailla strictement pour ses beys à partir de 1018/1610. En termes d'appellation, la notoriété publique affichait une nette préférence pour Ben Nîgrû au détriment de Sattî Maryam, encore que cette femme, fervente religieuse issue de cette même famille morisque, et qui jouissait de surcroît d'une grande aisance matérielle, en fût d'après la tradition la principale fondatrice. Faute de pouvoir dater avec précision cette remarquable construction, une lecture de trois nouveaux actes ne peut que nous éclairer. Le premier document légal, passé devant le *cadi* hanéfite, en radjab 1070 / mars 1660, désigne cet édifice comme « l'oratoire (*al-masdjid*), situé tout près de la porte du Ruisseau (*bâb al-Wâd*) », tandis que le second acte, établi en rabî' al-thânî 1092 / mai 1681, le mentionne en ces termes : « l'oratoire (*al-masdjid*), qui se trouve tout près de la porte du Ruisseau (*bâb al-Wâd*) et qui est connu aujourd'hui sous le nom de Sattî Maryam, lequel a pour imam Ibrâhîm Ben Nîgrû ». Le rapprochement de ces deux actes permet de conclure qu'en 1070/1659-1660 Sattî Maryam n'avait pas encore financé sa rénovation et que la mosquée ne fut reconstruite qu'à une époque postérieure à cette dernière date et antérieure à 1092/1681-1682. Quant à la lecture de la dernière pièce administrative, datant du milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, elle laisse entrevoir les motivations d'une telle reconstruction, qui ne seraient pas étrangères à l'explosion, pendant cette même époque, de la poudrière (*dâr al-Bârûd*). Une aussi forte déflagration aurait en effet détruit non seulement les immeubles voisins, mais également ledit oratoire qui se situait tout juste à proximité. L'état de délabrement auquel fut réduit ce lieu sacré avait interpellé Sattî Maryam, qui y avait entamé aussitôt des travaux de rénovation. Quant à la gestion de cette mosquée, elle est restée, depuis le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, au sein de cette illustre famille morisque. À l'arrivée des Français, la tâche administrative de gestionnaire (*wakâla*) s'est encore retrouvée entre les mains de l'un de ses descendants, le dénommé Mustafâ Ben Nîgrû<sup>58</sup>.

Par ailleurs, l'extrait d'un acte *habûs* établi de 1213/1798-1799 à 1214/1799-1800 évoque l'intérêt que portait Sulaymân Ben Sa'îd al-Shwîhad au petit oratoire de sûq al-Khayyâtîn (marché regroupant les tailleurs), appelé aussi mosquée de sûq al-Lûh (marché spécialisé dans la commercialisation du bois). Ce riche morisque, qui aurait exercé au tout début de sa carrière, soit le métier de tailleur, soit celui de charpentier, avait constitué en *habûs* plusieurs boutiques au profit dudit oratoire et de son propre imam<sup>59</sup>. Cette donation, nourrie certainement par des convictions religieuses, ne peut qu'illustrer la générosité de cette grande famille morisque d'al-Shwîhad. Celle-ci ne s'était jamais détournée, au cours de son irrésistible ascension sociale, ni de ses obligations envers la sauvegarde du patrimoine religieux algérois, ni encore moins de son concours au financement et à la gestion de l'institution *habûs* des Andalous.

58. Albert Devoulx, « Les édifices religieux... », art. cit., t. 8, p. 30.

59. ANA, al-Baylik, C 117 à 127, R 127/213, 1213/1798-1799 à 1214/1799-1800, f. 82.

De même, le sommier de consistance des établissements religieux, – le registre officiel dans lequel l'administration ottomane des *habûs* consignait le moindre détail financier relatif à la gestion des édifices religieux de la régence d'Alger – attribuait à la petite mosquée, que l'on pouvait remarquer dans les hauts quartiers de la ville, au croisement des rues Porte Neuve et de la Grenade, l'ancien toponyme d'al-Bilwâ. Là encore, il s'agit probablement d'un nom peu commun attribué à cet oratoire, qui avait permis de perpétuer le souvenir de l'un de ses administrateurs morisque jusqu'à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle<sup>60</sup>. Dans ces hauts quartiers se situait enfin un dernier oratoire que quelques documents *habûs*, établis à partir du xviii<sup>e</sup> siècle, identifient sous l'appellation d'al-Shâtbî, en référence également à l'un de ses administrateurs probablement originaire de Shâtîba (Játiva, près de Valence)<sup>61</sup>. Les morisques de Valence, considérés comme les plus dangereux, furent d'ailleurs embarqués parmi les premiers expulsés au port de Dénia le 30 septembre 1609 à destination d'Oran<sup>62</sup>.

## Conclusion

Si le xvii<sup>e</sup> siècle symbolise sans conteste une période propice à un véritable essor urbain d'Alger, rarement égalé jusqu'alors, il en sera différemment aussitôt après. Le xviii<sup>e</sup> siècle va sans doute être marqué davantage par une perpétuelle sauvegarde du cadre bâti existant et son incessante amélioration que par d'inattendues édifications. Dans une optique plus orientée, nous sommes tentés de soutenir que les morisques, tout autant que les communautés minoritaires juive et chrétienne, ont collaboré, chacun à sa manière, à donner un essor vigoureux à l'activité de construction de cette ville. Cependant, la compétence technique avérée d'Ahl al-Andalus, et à un degré moindre des chrétiens d'Europe, semble devenir un critère suffisant pour leur sélection à la tête de la direction d'un nombre considérable de chantiers. Comme nous avons pu le voir à travers les sources épigraphiques, la première génération d'architectes morisques s'est illustrée, tout au long du xvii<sup>e</sup> siècle, par sa contribution active aux plus importants projets d'urbanisation de la ville, à travers la construction de plusieurs édifices majeurs. L'examen des sources d'archives ottomanes fait ressortir l'implication continue d'une seconde génération de maîtres maçons morisques dans l'entretien et la conservation des biens immobiliers durant le siècle suivant.

L'apport de la diaspora morisque ne s'est pas uniquement limité à développer cet aspect de la construction et de la conservation : les services qui ont trait aux commodités quotidiennes de la vie urbaine ont bénéficié d'une gestion partagée entre les riches lettrés morisques et les représentants de la caste militaire ottomane. Le renforcement de la fonction religieuse a enfin largement profité de la générosité de familles morisques telles que les Ben Nîgrû et les Shwîhad.

60. Albert Devoulx, « Les édifices religieux... », art. cit., t. 12, p. 284.

61. *Idem*, p. 175.

62. Henri Lapeyre, *Géographie de l'Espagne morisque...*, op. cit., p. 53.